Session du 16 mai 2018

L’an deux mil dix-huit, le seize mai à dix-neuf heures, s’est réuni le conseil municipal en session ordinaire, convoqué par le Maire, Pierre DREVET.

Présents : DREVET P, PARDON N, GUILLOT R, FERNANDES C, CHAZELLE P, SIRIEIX I, SERRET R, DIDIER C, MARCHAND F, GAREL A, COLLONGEON MC,

Absents ayant donné pouvoir :

Mandants : VERGNE F. Mandataires : SERRET R.

ROUX JP. DREVET P.

Secrétaire : FERNANDES C

* **Avis sur étude d’une commune nouvelle entre BOEN / TRELINS / ST ETIENNE LE MOLARD / STE AGATHE LA BOUTERESSE :**

Monsieur le Maire souligne qu’avec la redistribution de la carte intercommunale, la commune de BOEN souhaite conforter sa position de ville principale du Nord du nouveau territoire. A ce titre, il est proposé de lancer une étude en vue de la création d’une commune nouvelle entre BOEN / TRELINS / ST ETIENNE LE MOLARD et STE AGATHE LA BOUTERESSE afin d’atteindre la strate des populations de plus de 5 000 habitants.

Afin de fournir des éléments de réflexion dépourvus de parti pris aux membres du conseil, Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lita ARNAUD, directrice générale adjointe en charge de la coopération territoriale au sein de Loire Forez Agglomération. Cette dernière insiste sur le fait que la décision prise ce jour n’engage que sur le choix de lancer une étude en vue d’analyser les différents atouts et problématiques, mais que la décision finale par délibération du conseil n’interviendra qu’à l’issue de cette réflexion. Elle souligne la nécessité à terme de la majorité absolue pour validation.

Madame ARNAUD évoque le fonctionnement du conseil issu de la fusion, et répond aux questions posées par les élus notamment sur le cas des écoles et des agents. Elle souligne l’intérêt d’une visée commune (à 10 ans, 30 ans…) ainsi que la nécessité de formaliser les attentes et obligations à travers la rédaction d’une charte.

Après discussion, les membres du conseil municipal optent pour un vote à main levée, sans condition de l’approbation des autres communes :

* POUR : 12 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0
  + - * **Demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération au titre de l’aménagement du Centre Bourg :**

Monsieur le Maire présente à l’assemblée l’appel à projet lancé par Loire Forez Agglomération pour « des centres-villes / centres-bourgs dynamiques et attractifs ». Il précise que l’opération constitue la poursuite et l’aboutissement de la mise aux normes et aménagement / extension du bâtiment mairie-école, en organisant les abords avec prise en compte des déplacements piétonniers et modification de l’accès et du stationnement à l’école.

Il précise que cette démarche s’inscrit parfaitement dans l’objectif premier du COCA lancé avec les services du Département, et intègre les résultats de l’EAGB (étude d’aménagement global de Bourg) qui redéfinit le paysage urbain, intégrant l’infrastructure existante en vue de disposer d’un paysage urbain facilitant la vie quotidienne des habitants.

Il stipule qu’en plus du soutien financier, dont le montant prévisionnel peut être estimé de l’ordre de 45 000 € HT à 60 000 € HT, la démarche peut bénéficier d’une aide technique de LFA.

Enfin, il souligne que ce projet est adapté aux capacités financières de la commune, et rappelle le devis de travaux SMTP de 68.879 € HT, ainsi que l’inscription au titre de l’enveloppe territorialisée du Département pour la réalisation de la 1ère tranche de travaux correspondant aux abords immédiats de la mairie.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

* approuve la démarche d’inscription au projet lancé par Loire Forez Agglomération, et autorise le Maire à déposer une candidature, ainsi qu’à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation,
* signale que les fonds nécessaires sont inscrits au budget de la commune, à défaut d’obtenir une subvention au titre de l’enveloppe territorialisée.
  + - * **Projet de pêche sur le site de l’ancienne carrière :**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée la demande de Monsieur Yann ROCHETTE de louer les deux étangs de la commune situés sur l’emplacement de l’ancienne carrière. Il présente son projet d’investissement comprenant un aménagement des abords et un empoissonnement du plan d’eau, ainsi que les conditions sollicitées pour un bail commercial de 3, 6 et 9 ans avec loyer progressif.

Une discussion est menée sur les conséquences du bail, et sur la condition explicite d’une interdiction de chasser à faire figurer au bail.

Monsieur le Maire souligne qu’il s’agit de la seule utilisation possible des étangs, considérant l’impossibilité formelle de les transformer en lieu de baignade.

Au vu du manque d’informations sur l’attente du demandeur, les membres du conseil souhaitent solliciter une rencontre avec ce dernier afin qu’il présente plus en détails son projet et les interactions avec le reste du site.

* + - * **Location de salle :**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil la demande de remboursement de la famille G. concernant les arrhes sur réservation de la salle des fêtes au 20 mai prochain, s’élevant à 100 €. Cette dernière signalant que la fête de famille, initialement programmée, ne pouvant être maintenue pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Après discussion, et à l’unanimité, le conseil valide la demande de remboursement et autorise le Maire à signer toutes pièces s’y rapportant.

* + - * **Sujets n’ayant pas fait l’objet de délibération :**
* Présentation de l’organisation du concert par le Comité des Fêtes. Réunion inter-associative vendredi 18 mai.
* Accord pour l’accès au clos du terrain de foot pour une pétanque sur les graviers, dans le cadre de l’organisation d’un pique-nique de famille le 9 juin après-midi.
* Réflexion sur les oublis récurrents d’inscription des élèves à la cantine. Proposition de facturer 1 € supplémentaire aux familles si aucune amélioration n’est constatée après information.
* Réflexion sur la sécurisation du site de la foire par l’installation de modules en béton (1500 kg) ou bloc de pierre (2 T) pour remplacer la (lourde) disposition de tracteurs + remorques, sous couvert de l’accord des services de la Sous-Préfecture. Voir à s’inspirer du système mis en place par la ville de FEURS.

Séance levée à 21 h 00.